

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois d'avril à neuf heures zéro minute, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, dans la Salle des Fêtes de la commune de HEMING, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud. Étaient présents les Conseillers Communautaires suivants :

ALBRECHT Nadine	COLLINGRO Karine	HORNSPERGER Sébastien	MOORS Laurent
ALVAREZ Florence	DENNY Eric	HUBER Jean-Luc	MORQUE Hervé
ANGRAND Hugues	DEOM Fabien	JEANDEL Antoinette	PACELLA Céline
ANDRE Michel	DI FILIPPO Fabien	JENIE Brigitte	PELTRE Martine
ASSEL Roland	DITSCH Jérôme	JUNGERS Gérard	PERNET Anne-Marie
BACHET Michel	DUMOULIN Vanessa	KAMALSKI Hervé	PETRI Marie-Paule
BARTEL Marc	ELMERICH Jean-Luc	KLEIN Franck	PIATKOWSKI Benoît
BAZARD Guy	ERMANN Stéphane	KLEIN Pascal	POIROT Mathieu
BECK Francis	FIRTION Loïc	KLEIN Serge	REINHARDT Jordan
BECKER Franck	FIXARIS Gérard	LE TRIONNAIRE Christelle	RIEHL Emmanuel
BENTZ Céline	FREY Françoise	LEINEN Kristina	ROTH Jean Claude
BERBER-TUNCER Nurten	FUCHS Hervé	LERCH Didier	RUDEAU Robert
BERGER Daniel	GASSER Claude	LEYENDECKER Gérard	SCHIBY Michel
BIER Rémy	GAUTHIER Florian	LILAS Claude	SCHITTLY Sylvie
BIZE Lily	GENIN Marie-Laure	LOMMELE Didier	SEYER Sylvie
BOUDINET Clément	GEORGES Didier	MAISSE-OLIGSCHLAGER Sophie	SIMERMAN Claude
BOUGOURD Claire	GIGUEL Laurence	MAITUKU Mallaury	SION Eléonore
BOUR René	GILLIOT Roland	MANGIN Norbert	SORNETTE Philippe
BRICHLER Yannick	GOBILLOT Eric	MARCHAL Dominique	STAUB Alain
BURCKEL Corinne	GUEHRAR Stéphane	MARTIN Carole	THIRY Chantal
BURCKEL Philippe	HELVIG Hubert	MARTIN Pascal	WAGENHEIM Jean-Marc
BUSCHEL Marie-Véronique	HENRY Jean-Claude	MARTINEZ Rafael	WARNERY Sandrine
CANFEUR Annie	HENRY Michel	MATHIS Francis	WEBER Marlyse
CHABOT Antoine	HERSCHER Patrick	MAZERAND Jean-Marc	WELSCH Jean-François
CHAIGNEAU Jean-Luc	HERZOG Karine	MERCY Laurent	YAVUZDILER Efe Eren
CHRISTOPHE Laurence	HICK Jacky	MICHEL Philippe	ZEHRINGER Hugo
CLEMENT Philippe	HOLTZINGER Sylvain	MOALLIC Laurent	ZIMMERMANN Christian

Absents excusés : JEANDEL Antoinette (procuration à MAISSE OLISCHLAGER Sophie) ; LEYENDECKER Gérard (procuration à SEYER Sylvie) ; WEBER Marlyse (suppléant BODO Pascal)

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au Maire et aux Adjoints sont applicables au Président et aux Membres du Bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce Code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine CHABOT, Doyen d'Age de l'EPCI, qui après avoir appelé nominativement chaque Conseiller Communautaire, a déclaré les Membres du Conseil Communautaire installés dans leurs fonctions.

Madame Marie-Paule PETRI a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. ELECTION DU PRESIDENT

Présidence de l'Assemblée

Le Doyen d'Age des Membres présents du Conseil Communautaire a pris la présidence de l'Assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré 108 Conseillers Communautaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du Bureau Communautaire

Il est proposé de mettre en place 4 Bureaux de votes et de nommer deux scrutateurs et deux assesseurs par Bureau de vote.

Bureau 1 :

Sont désignés scrutateurs du Bureau 1 : BENTZ Céline et BIZE Lily

Sont désignés assesseurs du Bureau 1 : CHABOT Antoine et CHAIGNEAU Jean-Luc

Bureau 2 :

Sont désignés scrutateurs du Bureau 2 : DITSCH Jérôme et GENIN Marie-Laure

Sont désignés assesseurs du Bureau 2 : FREY Françoise et GILLIOT Roland

Bureau 3 :

Sont désignés scrutateurs du Bureau 3 : MAISSE OLISCHLAGER Sophie et MAITUKU Maullaury

Sont désignés assesseurs du Bureau 3 : PASCAL Martin et MANGIN Norbert

Bureau 4 :

Sont désignés scrutateurs du Bureau 4 : YAVUZDILER Efe Eren et ZEHRINGER Hugo

Sont désignés assesseurs du Bureau 4 : RUDEAU Robert et WELSCH Jean-François

Le Doyen d'Age fait appel des candidatures pour le poste de Président. Monsieur Fabien DI FILIPPO se déclare candidat ainsi que Monsieur Gérard JUNGERS. Chacun se présente à l'Assemblée.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Conseil Communautaire. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des Conseillers Communautaires ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	04
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	104
f. Majorité absolue	53

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DI FILIPPO Fabien	79	Soixante-dix neuf
JUNGERS Gérard	25	

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Fabien DI FILIPPO a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-55 - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président, nouvellement élu, rappelle aux Conseillers Communautaires que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau d'un EPCI est composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres Membres.

Le nombre de Vice-Président ne doit pas être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur) sans pouvoir excéder quinze Vice-Présidents. Le nombre de Vice-Présidents est encadré par la loi, en revanche celui des autres membres éventuels du Bureau Communautaire sont laissés à la libre appréciation de l'EPCI. Les statuts peuvent utilement préciser le nombre de ces autres délégués, Membres du Bureau, et le cas échéant prévoir une répartition en fonction des communes-membres, sans que cela constitue une obligation.

Le Président propose la composition suivante du Bureau Communautaire, à savoir :

- Un (1) Président
- Douze (12) Vice-Présidents
- Six (6) autres Membres

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'arrêter la composition du Bureau Communautaire comme suit :

- 1 Président
 - 12 Vice-Présidents
 - 6 autres Membres
- Soit 19 Membres au total

Résultats du vote :	VOTANTS : 108	POUR : 108	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------------	---------------	------------	------------	-----------------

3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Monsieur Fabien DI FILIPPO, élu Président, a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-Présidents.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20 % de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

La Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 15 Vice-Présidents. Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a fixé à 12 le nombre des Vice-Présidents.

Le Président fait appel des candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président. Il propose Monsieur Franck KLEIN qui se présente à l'Assemblée.

Élection du Premier Vice-Président

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	06
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	89
f. Majorité absolue	45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KLEIN Franck	89	Quatre-vingt neuf

Monsieur Franck KLEIN a été proclamé 1^{ER} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président lance ensuite un appel à candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Monsieur Jean-Luc HUBER. Monsieur Gérard JUNGERS se porte également candidat. Les deux candidats se présentent devant l'Assemblée.

Élection du Deuxième Vice-Président

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	102
f. Majorité absolue	52

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUBER Jean-Luc	83	Quatre-vingt trois
JUNGERS Gérard	19	Dix-neuf

Monsieur Jean-Luc HUBER a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour le poste de 3^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Madame Nadine ALBRECHT. Madame Céline BENTZ se porte également candidate. Toutes deux se présentent devant l'Assemblée.

Élection du Troisième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 107
- f. Majorité absolue 54

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBRECHT Nadine	51	Cinquante et un
BENTZ Céline	56	Cinquante six

Madame Céline BENTZ a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Madame Brigitte JENIE remet sa procuration à Monsieur Emmanuel RIEHL

Le Président appelle les candidatures pour le poste de 4^{ème} Vice-Président. Monsieur Franck BECKER, proposé par le Président se porte candidat ; Monsieur Christian ZIMMERMANN se porte candidat à son tour. Tous deux sont invités à se présenter à l'Assemblée.

Élection du Quatrième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 106
- f. Majorité absolue 54

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECKER Franck	78	Soixante-dix-huit
ZIMMERMANN Christian	28	Vingt huit

Monsieur Franck BECKER a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Pour le poste de 5^{ème} Vice-Président, le Président soumet la candidature de Monsieur Michel SCHIBY. Madame Anne-Marie PERNET manifeste à son tour sa volonté de se porter candidate. Tous deux se présentent devant l'Assemblée.

Élection du Cinquième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 105
- f. Majorité absolue 53

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERNET Anne-Marie	17	Dix-sept
SCHIBY Michel	88	Quatre-vingt huit

Monsieur Michel SCHIBY a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Pour le poste de 6^{ème} Vice-Président, le Président soumet la candidature de Monsieur Francis BECK. Monsieur Gérard JUNGERS manifeste également sa volonté de se porter candidat. Tous deux se présentent devant l'Assemblée.

Élection du Sixième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 07
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 101
- f. Majorité absolue 51

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECK Francis	85	Quatre-vingt-cinq
JUNGERS Gérard	16	Seize

Monsieur Francis BECK a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour le poste de 7^{ème} Vice-Président et propose Madame Céline PACELLA. Monsieur Jérôme se déclare à son tour candidat. Les deux candidats sont invités à se présenter devant l'Assemblée.

Élection du Septième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 105
- f. Majorité absolue 53

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DITSCH Jérôme	30	Trente
PACELLA Céline	75	Soixante quinze

Madame Céline PACELLA a été proclamée 7^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Pour le poste de 8^{ème} Vice-Président, le Président soumet la candidature de Monsieur Jean-Luc CHAIGNEAU. Monsieur Jean-Claude ROTH manifeste également sa volonté de se porter candidat. Tous deux se présentent devant l'Assemblée.

Élection du Huitième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 102
- f. Majorité absolue 52

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAIGNEAU Jean-Luc	47	Quarante sept
ROTH Jean-Claude	55	Cinquante cinq

Monsieur Jean-Luc ROTH a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Luc CHAIGNEAU remet sa procuration à Madame Karine COLLINGRO.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour le poste de 9^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Madame Vanessa DUMOULIN. Madame Anne-Marie PERNET se porte également candidate. Toutes deux se présentent devant l'Assemblée.

Élection du Neuvième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 01
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 107
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 101
- f. Majorité absolue 53

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMOULIN Vanessa	72	Soixante douze
PERNET Anne-Marie	32	Trente deux

Madame Vanessa DUMOULIN a été proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Le Président appelle les candidatures pour le poste de 10^{ème} Vice-Président. Monsieur Pascal KLEIN, proposé par le Président est candidat ; Monsieur Jean-Claude HENRY se porte candidat à son tour. Les candidats sont invités à se présenter à l'Assemblée.

Élection du Dixième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 105
- f. Majorité absolue 53

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HENRY Jean-Claude	26	Vingt-six
KLEIN Pascal	79	Soixante dix neuf

Monsieur Pascal KLEIN a été proclamée 10^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président lance ensuite un appel à candidatures pour le poste de 11^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Monsieur Eric DENNY. Pas d'autre candidat ne se manifeste ; Monsieur Eric DENNY se présente devant l'Assemblée.

Élection du Onzième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 30
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 06
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 72
f. Majorité absolue 37

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DENNY Eric	72	Soixante douze

Monsieur Eric DENNY a été proclamé 11^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président lance ensuite un appel à candidatures pour le poste de 12^{ème} Vice-Président et propose la candidature de Monsieur Jean-Marc MAZERAND. Pas d'autre candidat ne se manifeste ; Monsieur Jean-Marc MAZERAND se présente devant l'Assemblée.

Élection du Douzième Vice-Président

- a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral) 18
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral) 03
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 87
f. Majorité absolue 44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAZERAND Jean-Marc	87	Quatre-vingt sept

Monsieur Jean-Marc MAZERAND a été proclamé 12^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

4. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président soumet successivement la candidature de chacun des 6 Membres du Bureau. Aucune autre candidature n'étant déclarée, chaque candidat se présente tour à tour devant l'Assemblée préalablement à son élection à bulletin secret.

Élection du Membre du Bureau n° 1

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	02
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	95
f. Majorité absolue	48

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ERMANN Stéphane	95	Quatre-vingt quinze

Monsieur Stéphane ERMANN a été proclamé Membre du Bureau n° 1 et immédiatement installé.

Élection du Membre du Bureau n° 2

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	03
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	92
f. Majorité absolue	47

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HICK Jacky	92	Quatre-vingt douze

Monsieur Jacky HICK a été proclamé Membre du Bureau n° 2 et immédiatement installé.

Élection du Membre du Bureau n° 3

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	24
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	03
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	81
f. Majorité absolue	41

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BUSCHEL Marie-Véronique	81	Quatre-vingt un

Madame Marie-Véronique BUSCHEL a été proclamée Membre du Bureau n° 3 et immédiatement installée.

Élection du Membre du Bureau n° 4

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	16
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	05
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	87
f. Majorité absolue	44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LERCH Didier	87	Quatre-vingt sept

Monsieur Didier LERCH a été proclamé Membre du Bureau n° 4 et immédiatement installé.

Monsieur Stéphane GUEHRAR remet sa procuration à Madame Carole MARTIN.

Élection du Membre du Bureau n° 5

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	03
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	86
f. Majorité absolue	44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RUDEAU Robert	86	Quatre-vingt six

Monsieur Robert RUDEAU a été proclamé Membre du Bureau n° 5 et immédiatement installé.

Élection du Membre du Bureau n° 6

a. Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau (art. L. 65 du Code Electoral)	21
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	06
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	81
f. Majorité absolue	41

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARCHAL Dominique	86	Quatre-vingt six

Monsieur Dominique MARCHAL a été proclamé Membre du Bureau n° 6 et immédiatement installé.

5 - CHARTE DE L'ELU

Lecture de la Charte de l'Elu à l'Assemblée.

Des procurations ont été remises :

- Madame Nadine ALBRECHT à Monsieur Rafael ;
- Madame Nurten BERBER-TUNCER à Monsieur Gérard JUNGERS.

2026-56 LES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Président rappelle à l'Assemblée l'intérêt de mettre en application les dispositions des articles L 2122.22, L 2122-23, L 5211-2, L 5211-3, L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci afin de permettre une gestion efficiente des affaires courantes de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.

Le Président informe le Conseil Communautaire que chacune de ses décisions seraient soumises aux mêmes formalités de publicité et d'affichage que celles régissant les délibérations. Un compte-rendu de ces décisions sera réalisé lors de chacune des séances obligatoires du Conseil Communautaire.

Aussi, conformément aux articles L 2122.22, L 2122-23, L 5211-2, L 5211-3, L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de lui donner délégation pour :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté de Communes, utilisées par les services communautaires ;
- 2) Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal, la fixation se faisant en rapport avec le coût du service ;
- 3) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, la réalisation des emprunts pouvant intervenir dans la limite des montants figurant aux budgets augmentés des restes à réaliser de l'exercice antérieur, tant pour les programmes que pour les opérations non affectées ;
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords - cadres, de travaux, de fournitures et de services dans la limite des seuils de procédures adaptées pour les marchés de fournitures et services et dans la limite de 500 000,00 € HT pour les marchés de travaux, y compris les avenants aux dits marchés, sous la réserve de l'existence des crédits nécessaires et de la saisine de la Commission d'Appels d'Offres quand celle - ci est requise ;
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférents ;
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 8) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 € ;
- 10) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 12) Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ; les matières dans lesquelles le Président est habilité à intervenir en justice au nom de la Communauté de Communes sont les suivantes :
 - contentieux de l'urbanisme et de la construction,
 - action en défense des personnes,
 - litiges contractuels,
 - demandes de dommages et intérêts suite à une action intentée devant les juridictions administratives ou judiciaires,
 - atteinte au domaine et au patrimoine communautaire,
 - mise en jeu de la responsabilité de la Communauté de Communes,
 - recours pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction ;
- 13) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite d'un montant unitaire de 15 000,00 € ;
- 14) Réaliser des lignes de trésorerie, dans la limite d'un montant maximum de 200 000,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de donner délégation au Président de la CCSMS pour les points énumérés ci-dessus.

Résultats du vote :

VOTANTS : 108	POUR : 108	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------	------------	------------	-----------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 14 h 45

Le Président,
Fabien DI FILIPPO



Le Délégué Doyen D'Age,
Antoine CHABOT

A stylized black ink signature of Antoine Chabot, consisting of a long horizontal stroke and a large, sweeping loop.

Le Secrétaire de Séance,
Marie-Paule PETRI

A black ink signature of Marie-Paule Petri, written in a cursive style with a prominent 'P'.